

Pleins feux sur les IFRS

L'IASB publie un document de travail sur la comptabilité de macro-couverture

Table des matières

Introduction

Quel problème pose le modèle général de comptabilité de couverture de la juste valeur selon l'IAS 39?

En quoi consiste la « méthode de réévaluation » et comment répond-elle aux questions soulevées par la comptabilité de couverture?

Sujets de discussion et commentaires

Étapes suivantes

Autres ressources

Personnes-ressources

En bref

- L'IASB a publié un document de travail intitulé *Accounting for Dynamic Risk Management: a Portfolio Revaluation Approach to Macro Hedging* (Comptabilisation des activités de gestion dynamique des risques : L'approche de réévaluation de portefeuilles pour la comptabilité de macro-couverture).
- Il s'agit d'un premier document publié dans le cadre de la procédure officielle d'un projet de l'IASB visant à remplacer le modèle général de comptabilité de couverture de la juste valeur dans le cas d'une couverture du risque de taux d'intérêt de l'IAS 39.
- La « méthode de réévaluation » proposée dans le document de travail consiste simplement à ajuster l'évaluation du portefeuille d'expositions en fonction des variations du risque couvert. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation est comptabilisé en résultat net pour constituer un élément de compensation des dérivés, évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, utilisés pour couvrir ce risque.
- Des problèmes se posent quand il s'agit de déterminer les expositions sur lesquelles doit porter la réévaluation et la façon d'évaluer la réévaluation. Par exemple, les transactions prévues devraient-elles être comptabilisées et présentées dans l'état de la situation financière? L'ensemble du portefeuille exposé au risque couvert devrait-il être réévalué ou seulement la partie couverte? Peut-on réévaluer seulement la tranche inférieure d'un portefeuille?
- L'IASB sollicite les commentaires des parties prenantes afin de comprendre si le modèle proposé fournirait des informations utiles et serait opérationnel.
- Le document de travail porte sur la couverture du risque de taux d'intérêt, mais l'IASB souhaite s'en servir comme base pour en apprendre davantage sur la façon dont la méthode pourrait être appliquée à d'autres risques.
- La période de commentaires prend fin le 17 octobre 2014.
- Dans le cadre d'une baladodiffusion, Robert Bruce s'entretient du document de travail avec Kush Patel, directeur au Centre d'excellence IFRS du Royaume-Uni. [Cliquer ici](#) pour accéder à la baladodiffusion de cet entretien (disponible uniquement en anglais).

Introduction

L'IASB a publié un document de travail intitulé *Accounting for Dynamic Risk Management: a Portfolio Revaluation Approach to Macro Hedging* (Comptabilisation des activités de gestion dynamique des risques : L'approche de réévaluation de portefeuilles pour la comptabilité de macro-couverture) (le « document de travail »). Ce document concerne les entreprises qui se servent de dérivés pour couvrir les risques liés aux portefeuilles dynamiques d'expositions (ou « macro-couverture »). Bien que le document de travail porte sur la couverture du risque de taux d'intérêt pour un

Pour d'autres renseignements utiles, consulter les sites Web suivants :

www.iasplus.com

www.DeloitteIFRS.ca/fr

portefeuille par une banque, les notions évoquées s'appliqueraient à toutes les entités couvrant les risques auxquels est exposé un portefeuille dynamique.

Ce type d'activité de couverture est complexe et n'est actuellement traité que de façon limitée dans l'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, qui contient un modèle de comptabilité de couverture de la juste valeur pour le risque de taux d'intérêt. L'IASB a pour objectif de trouver un autre modèle de comptabilité de couverture qui remplacerait le modèle de comptabilité de couverture de la juste valeur de l'IAS 39 et s'appliquerait plus facilement à d'autres risques.

L'objectif consiste à fournir un modèle qui serait moins fastidieux à appliquer aux portefeuilles dynamiques que le modèle général de comptabilité de couverture et qui serait plus représentatif de la gestion dynamique des risques d'une entité, ce qui se traduirait par des informations financières plus utiles et plus transparentes.

Bien que l'IFRS 9 *Instruments financiers* remplace l'IAS 39, l'IASB a séparé le projet sur la macro-couverture du projet d'IFRS 9 afin de ne pas avoir à reporter l'achèvement de l'IFRS 9. Pendant la durée du projet sur la comptabilité de macro-couverture, les entités qui ont adopté l'IFRS 9 peuvent choisir de continuer à appliquer, comme méthode comptable, le modèle général de comptabilité de couverture de la juste valeur pour le risque de taux d'intérêt, qui se trouve dans l'IAS 39.

Quel problème pose le modèle général de comptabilité de couverture de la juste valeur selon l'IAS 39?

Quand des dérivés sont utilisés pour couvrir des risques qui ne sont pas évalués sur la même base (c'est-à-dire la juste valeur par le biais du résultat net), la volatilité s'accroît même si la gestion des risques a pour objectif de réduire la volatilité économique. On peut recourir à la comptabilité de couverture pour réduire cette volatilité, mais la comptabilité de couverture n'est pas adaptée à la couverture des portefeuilles dynamiques. Le modèle général de comptabilité de couverture de la juste valeur de l'IAS 39, qui fait quelques concessions à la couverture sur une base individuelle, est conçu pour faire une approximation de la comptabilité de couverture sur une base individuelle et ne convient pas à une gestion continue des risques.

La comptabilité de couverture impose la désignation précise d'éléments couverts et d'instruments de couverture et exige que des mécanismes particuliers et des tests de l'efficacité soient effectués. Ces critères conviennent mieux aux couvertures individuelles ou aux couvertures de groupes statiques d'éléments (ou « portefeuilles fermés ») qu'aux couvertures de portefeuilles d'éléments qui changent constamment, car des expositions sont ajoutées ou supprimées (portefeuilles « ouverts » ou « dynamiques ») et aux cas où les portefeuilles de dérivés de couverture changent aussi fréquemment.

L'application du modèle général de comptabilité de couverture aux couvertures de portefeuilles dynamiques pose plusieurs problèmes comme les suivants :

- Le fait de traiter les couvertures de portefeuilles ouverts comme une série de couvertures de portefeuilles fermés se traduit inévitablement par une volatilité du résultat net découlant de l'inefficacité de la couverture, qui ne correspond pas avec la position économique et ne reflète pas l'objectif de gestion dynamique des risques.
- Étant donné que le portefeuille d'éléments couverts et d'instruments de couverture change constamment, la comptabilité de couverture impose de fréquents changements dans la désignation des éléments qui rendent compliqués le suivi et l'amortissement des ajustements de couverture.
- La comptabilité de couverture impose de choisir entre la comptabilité de couverture de la juste valeur et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie alors qu'aucune de ces deux méthodes, prises individuellement, ne donne directement une image fidèle de l'activité réelle de gestion dynamique des risques visant à couvrir la marge nette, qui est souvent l'objectif de la couverture du portefeuille dynamique (par exemple, la couverture des produits d'intérêts nets par les banques).
- Le modèle de comptabilité de couverture est assorti de restrictions sur les expositions admissibles à la comptabilité de couverture qui peuvent souvent amener à exclure des expositions faisant l'objet d'une couverture économique à l'échelle du portefeuille en raison de leur durée restante jusqu'à l'échéance prévue plutôt que de leur durée contractuelle (p. ex. les dépôts à vue et les opérations pipelines ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, comme il est indiqué ci-dessous).

En quoi consiste la méthode de réévaluation et comment répond-elle aux questions soulevées par la comptabilité de couverture?

La méthode de réévaluation est différente de la comptabilité de couverture et les notions sur lesquelles elle repose ainsi que son mode de fonctionnement sont relativement simples. Prenons l'exemple d'une banque qui détient des portefeuilles d'actifs financiers (par exemple des prêts) et de passifs financiers (par exemple les dépôts des clients) et qui couvre la position de taux d'intérêt résultant de ces actifs et passifs au moyen de swaps de taux d'intérêt. Si l'on appliquait la méthode de réévaluation, il faudrait réévaluer le portefeuille géré en fonction du risque de taux d'intérêt (mais l'évaluation de l'efficacité de la couverture n'est pas exigée). Les dérivés utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt seraient, comme d'habitude, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. L'incidence nette sur le résultat net montrerait la position de risque ouverte restante de la banque, après couverture du risque de taux d'intérêt. Le modèle de réévaluation donnerait donc lieu à un ajustement qui se superpose à la comptabilisation habituelle selon l'IFRS 9. La comptabilisation et l'évaluation habituelles des actifs et des passifs seraient donc appliquées avant l'application d'un ajustement de réévaluation.

Le modèle n'est pas un modèle fondé intégralement sur la juste valeur : les expositions au risque sont réévaluées uniquement en fonction des variations du risque de taux d'intérêt couvert et non pas en fonction d'autres risques comme le risque de crédit. Les effets d'autres risques sont donc comptabilisés normalement en produits et en charges; par exemple les frais liés à la marge de crédit s'appliquant aux prêts aux clients sont comptabilisés dans les produits d'intérêts.

Un modèle de réévaluation des portefeuilles réglerait bon nombre de problèmes de comptabilité posés par la comptabilité de couverture. Par exemple, comme le modèle s'applique à tout élément géré pour tenir compte du risque de taux d'intérêt, pendant toute la durée de son existence, les désignations (ou changements de désignations) ne posent pas de problème. Le fardeau du suivi et de l'élimination progressive des ajustements de couverture est aussi allégé. Tout ce qui est couvert pour tenir compte du risque de taux d'intérêt est continuellement réévalué en fonction de ce risque.

Le modèle unique peut aussi, s'il est conçu correctement, constituer une solution de remplacement pour présenter les activités de couverture dans les états financiers, en plus des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie déjà en place, afin de refléter plus fidèlement les activités de gestion des risques pour le portefeuille.

Le modèle de base a la conséquence suivante : plus la position ouverte est importante, plus il y a de volatilité, même si l'entité a délibérément évité de couvrir le portefeuille au complet. Dans le document de travail, il est proposé comme autre solution de limiter l'application du modèle à des sous-ensembles du portefeuille global (par exemple, à des sous-portefeuilles distincts, des parties de portefeuilles, des tranches inférieures du portefeuille, des portefeuilles constitués en fonction des limites de risque, etc.). Ces solutions de remplacement sont plus difficiles à appliquer que la méthode de réévaluation du portefeuille global et elles ont aussi une incidence sur la transparence du modèle dont il est question ci-après.

Observation

L'application du modèle de réévaluation à l'ensemble du portefeuille peut se traduire par une volatilité du résultat net plus élevée que celle découlant de l'application du modèle général de comptabilité de couverture pour des couvertures désignées. En effet, le modèle de réévaluation ne vise pas uniquement à réduire la volatilité du résultat net, mais aussi à fournir des informations plus transparentes et plus utiles sur la gestion dynamique des risques d'une entité, notamment des informations sur les positions ouvertes restantes pour le risque couvert, s'il en est. Pour certains, cette approche pour contourner les difficultés posées par la comptabilité de couverture peut ne pas être acceptable.

L'une des caractéristiques principales du modèle de réévaluation du portefeuille est que le portefeuille est considéré comme l'unité comptable. Il peut donc être réévalué sur la base de son comportement en tenant compte des flux de trésorerie attendus. Le modèle pourrait de ce fait s'appliquer aux expositions qui ne sont pas admissibles actuellement selon le modèle général de comptabilité de couverture. Par exemple, les dépôts à vue et les opérations pipelines pourraient être admissibles selon ce modèle puisque le portefeuille serait évalué sur la base des flux de trésorerie attendus, ce qui est plus facile à faire et plus utile au niveau du portefeuille. Cela conviendrait aussi mieux dans une optique de gestion des risques.

Le principe de fonctionnement du modèle est simple : les expositions couvertes sont réévaluées en fonction des valeurs actualisées lorsque les flux de trésorerie attendus du portefeuille sont eux-mêmes actualisés au moyen du taux couvert. Les flux de trésorerie attendus du portefeuille et le taux d'actualisation sont mis à jour en fonction des changements, ce qui donne lieu à un profit ou à une perte comptabilisé en résultat net (l'ajustement de réévaluation). Si les notions semblent simples, le modèle comporte aussi diverses difficultés qui sont abordées ci-après.

Le document de travail examine aussi la présentation des états financiers découlant du modèle ainsi que les informations à fournir lorsque le modèle est appliqué.

Sujets de discussion et commentaires

Champ d'application

Le document de travail établit quels portefeuilles devraient être réévalués et pose la question de savoir si ces portefeuilles devraient inclure toutes les expositions au risque de taux d'intérêt qui sont gérées collectivement de façon dynamique en fonction du risque de taux d'intérêt ou si l'application du modèle devrait davantage porter sur les portefeuilles distincts ou des parties de portefeuilles qui sont couverts ou gérés par une banque.

Le document de travail compare les avantages et les inconvénients d'un champ d'application vaste ou d'un champ d'application restreint. Il part du principe que l'application du modèle à toutes les expositions qu'englobe la gestion dynamique des risques broserait un tableau complet de la position de taux d'intérêt résiduelle après prise en compte de toutes les activités de gestion des risques. Il y est mentionné que pour ceux qui sont plus intéressés par l'activité réelle de couverture, l'information sur l'ensemble du portefeuille découlant de la gestion dynamique des risques pourrait ne pas être utile. Le coût de l'adoption du système de réévaluation de l'ensemble du portefeuille pour une entité peu exposée au risque de taux d'intérêt fixe pourrait être un autre inconvénient.

Le document analyse deux façons possibles de mettre l'accent sur l'activité de couverture plutôt que sur l'ensemble du portefeuille. Il envisage une méthode fondée sur le sous-portefeuille (par exemple, réévaluer seulement le portefeuille d'emprunts hypothécaires en fonction du risque de taux d'intérêt et exclure du modèle les autres portefeuilles, comme le portefeuille de prêts généraux et le portefeuille d'obligations émises). Il analyse aussi une méthode proportionnelle selon laquelle le modèle est appliqué à une partie, par exemple 70 %, du portefeuille sous gestion.

Le document de travail indique que mettre l'accent sur l'activité de couverture cadre davantage avec un modèle de comptabilité de couverture et permet aux banques de choisir la meilleure solution comptable pour réduire la volatilité du résultat net. Cela fait cependant aussi ressortir qu'une telle méthode ne fournit pas d'informations sur les conséquences de la décision de ne pas couvrir et se traduit aussi par une application fragmentaire du modèle qui ne s'harmonise pas avec la gestion des risques. Restreindre le modèle pour l'adapter à l'activité de couverture introduirait certaines difficultés pratiques associées à la comptabilité de couverture et concernant l'arrêt et le démarrage du modèle de réévaluation, par exemple lorsque la partie « couverte » du portefeuille ou le sous-portefeuille « couvert » change.

Facultatif ou obligatoire?

Dans le document de travail, il est fait mention que si l'entité avait la liberté de choisir, elle pourrait opter pour l'une des méthodes suivantes :

- Ne pas appliquer la comptabilité de couverture ou le modèle de réévaluation du portefeuille.
- Appliquer la comptabilité de couverture.
- Appliquer la méthode de réévaluation du portefeuille à l'ensemble du portefeuille.

De plus, si une méthode fondée sur le portefeuille était élaborée pour s'appliquer aux sous-portefeuilles, les entités disposeraient d'une solution hybride qui leur donnerait la possibilité d'appliquer la comptabilité de couverture à certains sous-portefeuilles et la méthode de réévaluation à d'autres. Une telle approche conviendrait à ceux qui cherchent à réduire la volatilité du résultat net découlant des activités de couverture.

Si l'application de la méthode de réévaluation était facultative, il faudrait évaluer si l'entité peut arrêter délibérément de l'appliquer et déterminer quel serait le traitement de l'amortissement et du suivi des ajustements de réévaluation antérieurs.

Quels sont les éléments inclus dans le portefeuille réévalué?

Le document de travail analyse l'inclusion des expositions en fonction des flux de trésorerie attendus, c'est-à-dire sur la base du comportement plutôt que sur une base contractuelle uniquement. Cela veut dire que si un volume de base donné de dépôts à vue est inclus dans le portefeuille, il le serait sur la base de la prévision que les dépôts susceptibles d'être appelés immédiatement ne le seraient pas, ce qui exposerait le portefeuille au risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. De plus, les prêts remboursables par anticipation figurant dans le portefeuille seraient fondés sur le profil des flux de trésorerie attendus après prise en compte des remboursements anticipés attendus. Dans la foulée de cette approche, le document de travail examine aussi la question de savoir si les opérations pipeline et le portefeuille modèle de titres de capitaux propres devraient être inclus dans le portefeuille réévalué ou non.

Les dépôts à vue de base s'entendent du montant du portefeuille de dépôts d'une banque dont on s'attend à ce qu'il demeure stable pendant une période donnée. L'ensemble des dépôts peut fluctuer et les dépôts d'un client peuvent être remplacés par ceux d'un autre client. Cependant, en fonction des comportements analysés, les banques peuvent souvent estimer de façon relativement fiable un montant de base représentant les dépôts qui seront conservés pendant des périodes données. Étant donné que le terme de ces dépôts à vue de base est modélisé pour être plus long que le terme contractuel de chacun des dépôts, pris individuellement (à vue), les dépôts à vue de base exposent le portefeuille à un risque de juste valeur pour lequel il n'est pas possible d'appliquer la comptabilité de couverture de la juste valeur selon le modèle général de comptabilité de couverture.

Les opérations pipeline sont des volumes prévus de prélèvements sur des produits à taux fixe à des taux annoncés. Ces opérations ne sont pas encore des engagements fermes, car les taux annoncés peuvent être retirés ou refusés. En pratique cependant, pour des raisons de développement des affaires et de préservation de la réputation, elles continuent d'être offertes aux clients, même si l'évolution ultérieure des taux d'intérêt est défavorable pour la banque. Une partie des expositions au risque est donc couverte en fonction des volumes estimés et de l'efficacité de la couverture comme s'il s'agissait d'engagements fermes. À noter qu'il n'est pas possible d'appliquer le modèle général de comptabilité de couverture à ces opérations.

Le portefeuille modèle de titres de capitaux propres désigne une partie des capitaux propres d'une banque désignée comme ayant un taux de rendement fixe pour ses porteurs et pouvant donc être considérée, du point de vue de la gestion des risques, comme exposant l'entité au même risque de taux d'intérêt fixe qu'une entité dont le financement ne repose pas sur des capitaux propres mais plutôt sur des emprunts à taux d'intérêt fixe. Un portefeuille modèle de titres de capitaux propres est constitué parce que la banque considère que ses paiements aux porteurs de titres de capitaux propres représentent un montant de base fixe servant à les dédommager pour le financement qu'ils fournissent (un peu comme pour les prêteurs) majoré d'un montant résiduel variable (correspondant au bénéfice net total diminué du rendement de base) visant à les dédommager pour le risque supplémentaire lié aux cours boursiers qu'ils doivent prendre (ils absorbent les pertes). Bien que le rendement fixe de base pour les porteurs de titres de capitaux propres ne soit pas établi par contrat, il est couvert en partant de l'hypothèse qu'il sera payé. Ainsi, du point de vue de la gestion du risque de taux d'intérêt, le portefeuille modèle de titres de capitaux propres n'est pas considéré autrement que comme un passif à taux fixe. Cette exposition est prise en compte dans le portefeuille auquel s'applique la gestion du risque de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille « miroir », qui peut être représenté par divers dépôts à taux fixe sur trois ans. Gérer le risque de cette manière permet à la banque de protéger le rendement de base ciblé pour les porteurs de titres de capitaux propres contre le risque de taux d'intérêt.

Le document de travail indique que dans le cadre de ses délibérations, l'IASB a constaté que bien que l'application de la méthode de réévaluation aux opérations pipeline et aux portefeuilles modèles de titres de capitaux propres rapproche la gestion des risques de la comptabilité, cela pose d'immenses difficultés conceptuelles, sur lesquelles aucune décision n'a été prise et qui doivent faire l'objet d'une analyse rigoureuse. Il reste d'importants obstacles à surmonter avant de réaliser l'harmonisation des activités de gestion des risques et de comptabilité. L'IASB a en outre indiqué que la question de savoir si une harmonisation complète de ces activités était réalisable ou même souhaitable était sujette à discussion.

Réévaluation des expositions

La réévaluation des expositions par rapport au risque géré repose sur les techniques d'évaluation actuelles pour lesquelles les flux de trésorerie devant être actualisés (numérateur) et les taux d'actualisation (dénominateur) sont identifiés par rapport au risque géré (p. ex. le taux LIBOR trois mois).

On mentionne dans le document de travail que lorsque l'objectif de gestion des risques est de couvrir les produits d'intérêts nets, il est possible que la représentation la plus fidèle du risque géré soit l'indice de référence pour le financement de la banque. Toutefois, pour rendre le modèle plus fonctionnel, les règles relatives au prix de transfert utilisées par les banques pour transférer le risque et le financement interne de la gestion actif-passif aux unités d'exploitation pourraient être appliquées pour constater le risque géré pertinent. L'application de telles règles pourrait faciliter l'identification des flux de trésorerie à actualiser et les taux d'actualisation à appliquer. Le prix de transfert pourrait ainsi servir pour évaluer les dépôts à vue de base. Le risque de taux d'intérêt fixe implicite ou présumé serait alors pris en compte dans la gestion actif-passif au moyen de plusieurs opérations de dépôt de prix de transfert qui pourraient immédiatement être utilisées pour évaluer l'élément de base identifié du portefeuille.

Dans les faits, l'étendue de l'utilisation des informations sur le prix de transfert, les contrôles à l'égard de ces informations et la rigueur de ces informations varient. Toutefois, lorsque l'information est déterminée de façon fiable, elle peut représenter une méthode efficace et pratique pour identifier et évaluer les flux de trésorerie attendus. Étant donné que la façon dont le prix de transfert est déterminé varie selon les banques (une analyse plus détaillée de ce sujet est présentée dans le document de travail), son utilisation pose des problèmes de comparabilité entre les banques. Les ajustements peuvent ainsi être différents selon les banques étant donné les différences quant au risque de crédit propre et à la tarification (certaines pouvant accorder une réduction des taux de financement pour stimuler la croissance de certains produits de prêts).

La mesure dans laquelle le risque transféré à la gestion actif-passif par l'intermédiaire du prix de transfert est représentatif du risque lié à l'exposition gérée est un autre aspect dont il faut tenir compte. Ainsi, si l'exposition gérée est composée d'instruments à un taux inférieur au LIBOR mais que le risque géré transféré à la gestion actif-passif au moyen du prix de transfert est le LIBOR, le prix de transfert du LIBOR pourrait-il être utilisé pour la réévaluation de l'exposition au taux inférieur au LIBOR? Le document de travail sollicite expressément des commentaires sur la question de savoir si des instruments à des taux inférieurs au taux de référence doivent être inclus dans le portefeuille de réévaluation comme instruments de référence si cela ne cadre pas avec la stratégie de gestion des risques.

Présentation

En ce qui a trait à la présentation de la méthode de réévaluation, le document de travail évalue trois options pour présenter l'ajustement dans l'état de la situation financière et deux options pour la présentation dans l'état du résultat.

Les trois options considérées pour l'état de la situation financière sont les suivantes :

- **Majoration poste par poste** – Chaque poste d'actif et de passif contenant les expositions incluses dans le portefeuille réévalué est ajusté pour rendre compte de la réévaluation en fonction du risque géré;
- **Montants globaux des ajustements aux actifs et aux passifs présentés sur des lignes distinctes** – Des postes distincts sont utilisés pour les ajustements de réévaluation pour les actifs réévalués et pour les passifs réévalués;
- **Poste unique présentant un solde net** – Le solde net des ajustements de réévaluations pour toutes les expositions auxquelles est appliquée la méthode de réévaluation du portefeuille est comptabilisé dans un nouveau poste unique de l'état de la situation financière, en actif ou en passif selon l'ajustement net.

Les deux options de présentation considérées pour l'état du résultat sont les suivantes :

- **Approche des intérêts nets réels** – Les produits et les charges d'intérêt réels sont présentés de la façon habituelle mais suivis d'un poste d'intérêt supplémentaire pour présenter les intérêts nets liés aux instruments de gestion des risques (c'est-à-dire les intérêts nets courus sur les dérivés pour la période considérée);
- **Approche des produits d'intérêts nets stables** – Les produits d'intérêts nets sont présentés selon l'hypothèse que l'objectif de gestion des risques de la banque est de stabiliser les intérêts nets. Les produits et les charges d'intérêts sont évalués au taux géré (majoré des marges éventuelles), ce qui suppose que la stratégie a été efficace à 100 %.

Quelle que soit l'approche, l'ajustement résiduel de réévaluation du portefeuille (après prise en compte des montants comptabilisés dans les produits d'intérêts nets) serait présenté dans un poste distinct.

Rôle des dérivés internes

La présentation de la méthode de réévaluation est compliquée lorsque les instruments de gestion des risques utilisés sont des dérivés internes plutôt que des dérivés externes. Par exemple, lorsque des dérivés internes servent à transférer le risque à une unité de négociation qui a parfois recours à des dérivés externes selon ses autres positions de compensation et sa stratégie de négociation. En outre, les dérivés externes utilisés ne peuvent pas toujours être appariés aux dérivés internes.

Dans le document de travail, on envisage de majorer les dérivés internes de compensation dans l'état du résultat afin de rendre compte de la gestion du risque séparément de l'activité de négociation dans les états financiers. Le profit ou la perte découlant de tous les dérivés internes serait néanmoins éliminé et il n'y aurait donc pas d'incidence nette sur le résultat net (les dérivés internes pour la gestion des risques seraient entièrement compensés par ceux pour l'unité de négociation). L'incidence des dérivés internes serait toutefois représentée par un solde brut dans l'état du résultat selon la présentation mentionnée ci-dessus pour le portefeuille de réévaluation et compensée par un montant dans le résultat de négociation.

Prenons l'exemple d'une entité qui a conclu un swap de taux d'intérêt interne avec son bureau de négociation aux fins de la gestion dynamique du risque de taux d'intérêt. Le bureau de négociation a choisi de ne pas recourir à un dérivé externe d'un montant égal et de sens contraire parce qu'il veut conserver le risque. On suppose que l'entité utilise l'approche des intérêts nets réels décrite ci-dessus dans l'état du résultat. À la date de l'opération, le swap de taux d'intérêt interne est au cours du marché et a une juste valeur de néant. À la clôture de la période, la juste valeur du swap a augmenté pour atteindre 110 UM, 100 UM représentant la valeur nette (déduction faite des intérêts courus). Il n'y a pas de décompte d'intérêts sur le swap pour la période (les intérêts courus sur le swap pour la période s'élèvent à 10 UM). L'effet des activités de gestion dynamique des risques reposant sur des dérivés internes serait présenté de la façon suivante dans l'état du résultat :

Poste	UM
Produits d'intérêts	X
Charges d'intérêts	X
Intérêts nets découlant de la gestion dynamique des risques	10
Produits d'intérêts nets	X
Effet de réévaluation découlant de la gestion dynamique des risques	100
Profit ou perte de négociation	(110)
Résultat net	X

Comme on peut le voir, bien que les profits et les pertes sur les dérivés internes soient présentés selon les montants bruts, l'incidence nette sur le résultat est de néant.

Informations à fournir

L'IASB sollicite les commentaires des utilisateurs et des préparateurs sur les informations qui permettraient aux utilisateurs de mieux comprendre les activités de gestion dynamique des risques d'une entité et la façon dont la méthode de réévaluation a été appliquée dans les états financiers. Le document de travail classe ces informations dans quatre catégories :

- Les informations qualitatives sur l'objectif et les politiques de gestion dynamique des risques, y compris l'identification des risques au sein des expositions.
- Les informations qualitatives et quantitatives sur les positions de risques et l'incidence de ces positions sur l'application de la méthode de réévaluation du portefeuille.
- Les informations sur l'application de la méthode de réévaluation du portefeuille.
- Les informations quantitatives et qualitatives sur l'incidence de la gestion dynamique des risques sur la performance actuelle et future de l'entité.

Méthode de remplacement

Le document de travail analyse une variante du modèle décrit ci-dessus dans laquelle l'incidence nette de la réévaluation de l'exposition gérée et les variations de la juste valeur des instruments de gestion des risques sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net. La présentation des produits d'intérêts nets est la même que celle présentée ci-dessus pour la méthode des intérêts réels. Il est mentionné dans le document de travail qu'avec une telle méthode de remplacement, d'importantes questions pratiques et théoriques doivent être prises en considération. Elle n'est ainsi pas compatible avec l'hypothèse sous-jacente à l'élaboration de la méthode de réévaluation selon laquelle la réévaluation des instruments de gestion des risques est comptabilisée en résultat net. De plus, le traitement des dérivés internes décrits ci-dessus devrait être revu puisque le solde brut des dérivés internes présenté ne serait plus annulé dans le résultat net.

Application à d'autres risques

L'IASB sait qu'il existe des activités de gestion dynamique des risques ailleurs que dans le secteur bancaire et pour d'autres risques que le risque de taux d'intérêt, comme le risque de change et le risque sur marchandises. Le conseil envisage donc de mettre au point une méthode comptable pour les activités de gestion dynamique des risques qui pourrait être appliquée à d'autres risques que le risque de taux d'intérêt. Dans le document de travail, l'IASB mentionne les ressemblances et les différences entre la gestion dynamique des risques pour le risque de taux d'intérêt pour une banque ayant pour objectif de réaliser des marges nettes stables et la gestion dynamique des risques pour le risque de change et le risque sur marchandises dans d'autres secteurs. Il fait aussi état d'un certain nombre de problèmes, comme le fait que les transactions prévues sont souvent couvertes par les sociétés, ne donnant ainsi lieu à aucun risque de réévaluation. Par ailleurs, les positions qui ne sont pas couvertes peuvent être plus importantes, car les sociétés ont tendance à élaborer des stratégies de couverture où le montant couvert diminue pour les expositions les plus éloignées dans le temps (p. ex. couverture de 100 % pour les 12 premiers mois, de 70 % pour les 12 mois suivants et de 40 % des expositions par la suite); le fait d'appliquer la méthode de réévaluation pourrait alors se traduire par davantage de volatilité que si la comptabilité de couverture n'était pas utilisée.

Étapes suivantes

L'IASB a fixé au 17 octobre 2014 la date limite de réception des commentaires sur le document de travail. Le conseil analysera ensuite les commentaires reçus pour déterminer les étapes suivantes du projet.

Autres ressources

Robert Bruce anime une baladodiffusion sur le document de travail intitulé *Accounting for Dynamic Risk Management: a Portfolio Revaluation Approach to Macro Hedging* dans laquelle il s'entretient avec Kush Patel, directeur au Centre d'excellence IFRS du Royaume-Uni. **Cliquer ici** pour accéder à la baladodiffusion (disponible uniquement en anglais).

Personnes-ressources

Leader mondial IFRS

Veronica Poole
ifrsglobalofficeuk@deloitte.co.uk

Centres d'excellence des IFRS

Amérique

<i>Canada</i>	Karen Higgins	iasplus@deloitte.ca
<i>Argentine</i>	Fermin del Valle	iasplus-LATCO@deloitte.com
<i>États-Unis</i>	Robert Uhl	iasplusamericas@deloitte.com

Asie-Pacifique

<i>Australie</i>	Anna Crawford	iasplus@deloitte.com.au
<i>Chine</i>	Stephen Taylor	iasplus@deloitte.com.hk
<i>Japon</i>	Shinya Iwasaki	iasplus-tokyo@tohmatu.co.jp
<i>Singapour</i>	Shariq Barmaky	iasplus-sg@deloitte.com

Europe-Afrique

<i>Belgique</i>	Thomas Carlier	BEIFRSBelgium@deloitte.com
<i>Denmark</i>	Jan Peter Larsen	dk_iasplus@deloitte.dk
<i>France</i>	Laurence Rivat	iasplus@deloitte.fr
<i>Allemagne</i>	Andreas Barckow	iasplus@deloitte.de
<i>Italie</i>	Franco Riccomagno	friccomagno@deloitte.it
<i>Luxembourg</i>	Eddy Termaten	luiasplus@deloitte.lu
<i>Pays-Bas</i>	Ralph ter Hoeven	iasplus@deloitte.nl
<i>Russie</i>	Michael Raikhman	iasplus@deloitte.ru
<i>Afrique du Sud</i>	Nita Ranchod	iasplus@deloitte.co.za
<i>Espagne</i>	Cleber Custodio	iasplus@deloitte.es
<i>Royaume-Uni</i>	Elizabeth Chrispin	iasplus@deloitte.co.uk

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, veuillez consulter le site www.deloitte.com/apropos.

Deloitte offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers à de nombreuses entreprises du secteur privé et public. Deloitte, qui possède un réseau mondial intégré de cabinets membres dans plus de 150 pays, fournit des compétences de classe mondiale et des services de grande qualité à ses clients ainsi que les informations dont ils ont besoin pour relever les défis commerciaux les plus complexes. Les quelque 200 000 professionnels de Deloitte s'engagent à devenir la norme en matière d'excellence.

Les renseignements contenus dans la présente publication sont d'ordre général. Deloitte Touche Tohmatsu Limited, ses cabinets membres et leurs sociétés affiliées (collectivement, le « réseau de Deloitte ») ne fournissent aucun conseil ou service professionnel au moyen de la présente publication. Avant de prendre des décisions ou des mesures qui peuvent avoir une incidence sur votre entreprise ou sur vos finances, vous devriez consulter un conseiller professionnel reconnu. Aucune entité du réseau de Deloitte ne pourra être tenue responsable à l'égard de toute perte que pourrait subir une personne qui se fie à cette publication.

© 2014 Pour plus d'information, communiquez avec Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Conçu et produit par The Creative Studio à Deloitte, Londres